



MINISTÈRE DES ARMÉES

ARRIVEE LE

13 MAI 2019

DDT Pôle Territorial  
Sud Mayenne



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT  
Direction de la circulation  
aérienne militaire

Villacoublay, le 03 MAI 2019  
N° 1572 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Pierre Reutter  
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Mayenne

- OBJET** : Permis de construire d'une centrale solaire dans le département de la Mayenne (53).
- RÉFÉRENCES** : a) votre lettre du 20 mars 2019 (dossier n° PC 053 253 19 B1001 et PC 053 073 19 B1003) ;  
b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;  
c) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État<sup>1</sup> ;  
d) instruction n°1050/DSAÉ/DIRCAM du 09 juillet 2018 ;  
e) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation<sup>2</sup>.

Monsieur le directeur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre d'une demande de permis de construire d'une centrale solaire sur le territoire des communes de Saint-Satumin-du-Limet et Congrier (53).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que je donne mon autorisation pour sa réalisation.

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

<sup>1</sup> NOR DEFD1308371A

<sup>2</sup> NOR EQUA9000474A

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État  
et par délégation,  
le général de brigade aérienne Pierre Reutter,  
directeur de la circulation aérienne militaire.

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires de la Mayenne  
A l'attention de Mme Sylviane Gueranger  
Pôle territorial sud Mayenne  
4 rue de la Petite Lande  
53200 Château-Gontier-sur-Mayenne.

COPIES EXTERNES :

- Monsieur le délégué régional Pays-de-Loire de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest.  
*dsac-o-obstacles-nantes-ld@aviation-civile.gouv.fr*
- Monsieur le délégué militaire départemental de la Mayenne.  
*dmd53.chef.fct@intradef.gouv.fr*
- Monsieur le chef d'Etat-Major de Zone de Défense Nord-Ouest  
*emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr*

COPIES INTERNES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR\_0539\_2019).